



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte d'invalidité

Question écrite n° 57153

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur l'intérêt pour la collectivité et dans le cadre de la simplification administrative des démarches, d'attribuer une carte d'invalidité à titre définitif (comme précisé dans l'article 65 de la loi du 11 février 2005 et l'article L. 245-3 du code de l'action sociale et des familles) alors qu'actuellement la carte d'invalidité est attribuée pour une période de dix ans. Cette proposition prend tout son sens dès lors que la CPAM a accordé le remboursement à 100 % à vie. Il la remercie de bien vouloir lui donner son sentiment sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57153

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7774

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)